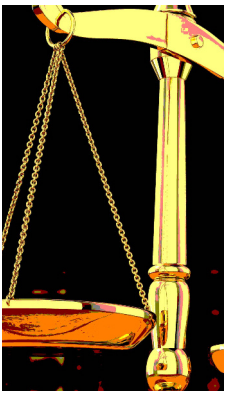
CAS

Certificat de formation continue
Certificate of Advanced Studies

Enfants Victimes, Enfants Témoins: la Parole de l'Enfant en Justice

4e volée | mars 2016 > septembre 2017


INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'ENFANT

CENTRE INTERFACULTAIRE EN DROITS DE L'ENFANT

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



Construire des savoirs et des pratiques en commun autour de la parole de l'enfant dans le domaine de la justice et de la protection de l'enfant

La représentation et la place de la parole de l'enfant et de l'adolescent a changé de manière profonde et durable. La maîtrise de connaissances et compétences pluridisciplinaires et spécifiques sont ainsi devenues nécessaires pour mieux appréhender les réalités des enfants et adolescents et les accompagner.

Le CAS Enfants Victimes, Enfants Témoins: la Parole de l'Enfant en Justice s'inscrit dans une société en évolution touchant plus particulièrement des:

- aspects législatifs: ratification par la Suisse de la Convention des droits de l'enfant (CDE) et de la Convention de Lanzarote, adaptations du droit interne, obligation de procéder à l'audition de l'enfant, loi sur l'aide aux victimes d'infractions, nouvelles autorités de protection de l'adulte et de l'enfant;
- changements sociétaux: sollicitations accrues de la justice en matière de séparations et divorces, développement de la lutte contre les abus sexuels, autorité parentale conjointe devenue la règle, place nouvelle de la victime;
- apports scientifiques liés au développement des connaissances cliniques sur les enfants et adolescents notamment sur les questions du traumatisme, de l'abus sexuel et de la résilience.

Le masculin est utilisé au sens générique, il désigne autant les femmes que les hommes.



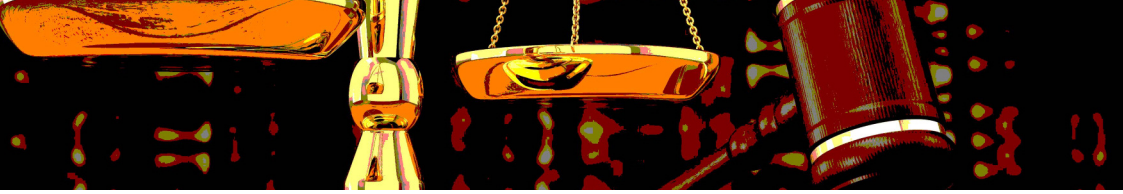
Une approche interdisciplinaire

Le CAS Enfants Victimes, Enfants Témoins: la Parole de l'Enfant en Justice est organisé par le Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève et par l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), Sion/Bramois Il est destiné à des professionnels de l'intervention socio-psycho-judiciaire.

Il privilégie une approche interdisciplinaire et allie des concepts théoriques à des pratiques de prévention, d'accompagnement et d'intervention judiciaire. En explorant l'importance symbolique de la scène judiciaire, il permet aux professionnels de découvrir les mécanismes et les rôles des institutions et des acteurs impliqués auprès des enfants et adolescents.

La formation vise à construire avec les professionnels des savoirs et des pratiques en commun qui s'appuient sur le développement récent des sciences juridiques, psychologiques, sociologiques et l'expérience acquise en matière de droits de l'enfant. Les interventions des professionnels doivent être respectueuses des droits de ces enfants, notamment au moment de leur audition et de l'évaluation du poids à donner à leur opinion; comme du difficile exercice de déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant, sa capacité d'agir de manière autonome et d'éviter la manipulation. Outre les éléments de base des droits de l'enfant, les éléments d'enseignements portent sur la psychologie de l'enfant, sur les questions d'expertises, de violences et d'abus, sur le statut de victime et les traumatismes engendrés, la résilience, la médiation....

Le CAS permet à des professionnels exerçant des activités différentes de travailler ensemble, de comprendre les compétences, les rôles et les limites de chacun, de développer de nouvelles connaissances et de bâtir son réseau.



Direction

Prof. Frédéric Darbellay, Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), Université de Genève

Coordination

Zikreta Ukic, Institut international des droits de l'enfant (IDE), Sion-Bramois

Partenariat

- Institut international des droits de l'enfant (IDE), Sion Bramois
- Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), Université de Genève, Valais Campus

Intervenants

Professeurs des universités et des HEP, magistrats des instances judiciaires et des Autorités de protection de l'enfant (APEA) et de la justice juvénile, représentants des services de protection et des brigades des mineurs et de la police judiciaire, experts, pédopsychiatres, psychologues...

Public

Professionnels travaillant dans le domaine de la magistrature (membres des instances judiciaires civiles et pénales juvéniles, des bureaux des procureurs spécialisés, du personnel spécialisés des greffes), barreau (avocats et avocats stagiaires), de la police (membres des corps de police, en particulier des brigades des mineurs), de la protection de l'enfant (intervenants en protection de l'enfant, psychologues rattaché à des services de protection, juristes des services de protection, médiateurs).



Objectifs

- Renforcer les compétences des professionnels en matière d'intervention auprès des enfants et des adolescents, en particulier les enfants et adolescents qui pour des raisons diverses sont impliqués dans le système judiciaire ou de protection
- Comprendre et évaluer l'impact des droits de l'enfant sur les pratiques professonnelles et sur l'intervention judiciaire /administrative
- Acquérir des connaissances nouvelles dans le domaine de l'audition de l'enfant en regard des progrès effectués, des protocoles mis en place et de recherches pluridisciplinaires
- Créer un réseau d'expertise.

Compétences

- Intervenir auprès des enfants dans le domaine de l'audition de l'enfant (recueillir leur parole, l'interpréter et prévenir les possibles biais de la communication) en lien avec les droits de l'enfant et les obligations découlant du droit suisse
- S'apppuyer sur les connaissances scientifiques liées à la psychologie de l'enfant et aux différentes études et recherches pour évaluer les situations et les différents contextes
- Intensifier la collaboration entre magistrats, avocats, policiers, intervenants en protection de l'enfant, éducateur spécialisés et psychologues spécialisés dans la protection des mineurs
- Travailler sur la base d'une approche interdisciplinaire
- Mener une réflexion critique sur sa propre pratique, sur l'éthique et les devoirs professionnels.



Modalités pédagogiques

- Démarche de formation individuelle dans le respect des objectifs fixés
- Enseignement présentiel comportant des cours théoriques, des travaux pratiques- résolution de cas, des séminaires et des travaux de groupe
- Entre chaque module, un programme de lectures, un ou des travaux individuels en relation avec les thèmes développés lors des modules
- Programme individuel de formation (PIF), y compris la résolution de cas pratiques en relation avec les thèmes développés lors du programme et la rédaction d'un mémoire final ou le suivi d'un stage dans une profession différente de celle exercée, avec rédaction et évaluation d'un rapport de stage.

Structure du programme

Organisé sur 12 mois de façon à concilier emploi et formation, il comprend:

- 125 heures d'enseignement présentiel, soit 7 modules de 2 jours chacun (14 jours)
- 75 heures de travail en lien avec les modules
- 100 heures de programme individuel de formation
- Un travail de fin d'études ou stage pratique
- Une journée de clôture et de remise des diplômes.

Les enseignements sont agendés:

- De mars 2016 à mai 2017 pour les modules présentiels
- De juin à septembre 2017 pour la rédaction du travail de fin d'études sous forme d'un mémoire écrit ou d'un stage et rapport de stage.





Organisation

- **Modalités d'évaluation**
  Chaque module fait l'objet d'une évaluation, selon une forme adaptée à chaque module. Une évaluation finale est organisée en fin de formation.

- **Travail de fin d'études**
  Le thème retenu doit être en lien avec le sujet du CAS.

  Le travail de d'études comprend la réalisation d'un travail de mémoire ou d'un stage associé à un rapport de stage. Un stage dans une profession différente de celle exercée, avec rédaction et évaluation d'un rapport de stage, peut remplacer le travail mémoire. Le lieu de stage doit être proposé par l'étudiant et agréé par le Comité directeur.

- **Ressources**
  L'étudiant bénéficie de l'infrastructure de l'IDE et du CIDE, Université de Genève.

- **Déontologie**
  Les étudiants admis au CAS sont tenus d'observer le devoir strict de confidentialité relatif à toutes les informations connues et obtenues dans le cadre de la formation. Ils doivent se conformer aux directives énoncées dans le règlement d'études de la formation.

- **Obtention du titre**
  Le Certificat de formation continue (CAS) Enfants Victimes, Enfants Témoins: la Parole de l'Enfant en Justice / *Certificate of Advanced Studies (CAS) in Child victims, child witnesses: The child's voice in judicial proceedings* est obtenu suite à la réussite complète du programme. Il correspond à 15 crédits ECTS.




Module 1 — Les bases de la formation

11 et 12 mars 2016

Module destiné uniquement aux étudiants inscrits au CAS

- Brève mise à niveau droit civil, droit pénal
- Convention des Droits de l'Enfant, présentation, droit d'être entendu et intérêt supérieur de l'enfant
- Eléments méthodologiques en lien avec les exigences de la formation, particulièrement le travail de certification
- Introduction à l'approche interdisciplinaire: enjeux théoriques, défis pratiques.

Module 2 — Les différentes approches cliniques de l'enfant et de l'adolescent, clefs d'analyse de son audition

13 et 14 mai 2016

- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Stades du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Modules 3 — Maltraitances physiques et psychiques, conséquences sur la parole de l'enfant et son recueil par les professionnels

16 et 17 septembre 2016

- Le traumatisme et les différents mécanismes de défense.




Module 4

Audition de l'enfant: l'apport des neurosciences dans la possibilité d'objectiver un certain nombre de conséquences des traumatismes et autres facteurs psychiques incidents

11 et 12 novembre 2016

Module 5

Les maladies psychiques (quelques thèmes choisis) et le contexte familial, incidences sur la parole de l'enfant

13 et 14 janvier 2017

Module 6

Eléments de compréhension pour permettre de différencier les types d'expertises (expertises et évaluation psychosociale); analyse et grilles de lecture

17 et 18 mars 2017

Module 7

Scène judiciaire: quelques questions sur la résilience

19 et 20 mai 2017



Renseignements pratiques

Conditions d'admission

- Être titulaire d'une maîtrise universitaire ou d'un baccalauréat universitaire de l'Université de Genève ou d'une autre université, d'une Haute Ecole pédaggique ou d'une Haute Ecole spécialisée
- Attester d'une expérience professionnelle pertinente dans un des domaines suivants:
  - Autorités judiciaires: juges, y inclus les greffiers-juristes
  - Barreau: avocats et avocats stagiaires
  - Police: membres des corps de police en activité ou en attente de reprise d'activités
  - Protection de l'enfant: membres des autorités de protection, intervenants en protection de l'enfant, psychologues rattachés à des services de protection, juristes des services de protection, médiateurs
- Témoigner de sa motivation.

Inscription avant le **15 février 2016**

Inscription en ligne (ou bulletin d'inscription pdf à télécharger) sur:
www.childsrights.org/formations/en-suisse/cpe

Le nombre de participants est limité à 20.

Priorité est donnée aux participants au programme complet.



Frais de traitement du dossier de candidature

- CHF 150.-

  La copie du récépissé du paiement doit être joint au dossier de candidature pour que le dossier soit traité.

  À payer à l'inscription sur:
  BCVS-Banque Cantonale du Valais, 1950 Sion
  BIC: BCVSCH2LXXX
  IBAN: CH40 0076 5000 U085 2774 6
  TITULAIRE: Fondation Institut international des droits de l'enfant
  Chemin de l'Institut 18 - 1967 Bramois
  Référence à mentionner avec le paiement: CPE

Finances d'inscription

- CHF 6'300.- pour le CAS
- CHF 1'100.- par module (selon les places disponibles)

Sur demande, il est possible d'échelonner les paiements des frais d'inscription au CAS en contactant le coordinateur de programme. Le Comité directeur notifie alors au candidat les modalités et délais de paiement.

Les frais de transport, de logement ainsi que les repas ne sont pas compris dans la finance d'inscription et sont à la charge des participants.

Lieu

Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)
Université de Genève (Valais Campus), Sion-Bramois

Renseignements

Zikreta Ukic
Institut international des droits de l'enfant
Case postale 4176 - CH-1950 Sion 4
Tel: +41(0)27 205 73 43 | parolenfant@childsrights.org

Formation développée et mise sur pied avec le soutien de la Fondation OAK Philanthropy, Genève
www.oakfnd.org

www.unige.ch/formcont/CASparoleenfant

swissuniversities

Centre de formation continue et à distance | CFCD
Université de Genève | CH-1211 Genève 4
Tél: +41 (0)22 379 78 33 | info-formcont@unige.ch

www.unige.ch/formcont